



Barème des Honoraires 2024



Ventes dans l'Ancien

de 0 € à 60.000 €.....	15 % avec un minimum de 4.000 €
de 60.001 € à 100.000 €.....	12 %
de 100.001 € à 200.000 €.....	10 %
Au-delà de 200.001 €.....	8 %

Ces prix s'entendent T.V.A. comprise au taux de 20% - Nos honoraires sont à la charge du Vendeur - Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente.

Ventes en V.E.F.A.

Variet selon les programmes et les barèmes des promoteurs

Ventes de Commerces – Cession de Bail – Cession de fonds (% H.T)

10 % avec un minimum de 6.000 €

Ventes de Murs Commerciaux (% H.T)

10 % avec un minimum de 6.000 €

Locations

Honoraires (logement dits « vides » ou « meublés ») : Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail

Zone très tendue : Paris, départements limitrophes 92-93-94-78 : 12€ TTC par m2 de surface habitable

Zone tendue : Les villes (28 agglomérations) Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch-Arcachon, Lille, Lyon, Marseille, Aix en Provence, Meaux, Menton, Montpellier, Nantes, Nice, Saint Nazaire, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse.

La liste a été annexée au décret du 10 mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants : 10 € TTC par m2 de surface habitable.

Zone non tendue : le reste du territoire : 8 € TTC par m2 de surface habitable.

Et Toutes zones confondues : 3 € TTC le m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée. En revanche pas de facturation pour l'état des lieux de sortie, sauf pour le propriétaire. Les honoraires seront payés en totalité soit par le locataire et le propriétaire, soit par moitié entre locataire et propriétaire, mais le locataire ne devra pas payer une quote part supérieure au propriétaire.

Gestion Locations Saisonnières

20 % H.T des sommes encaissées

Gestion Locations Traditionnelles (Mensuel)

1 à 2 Lots.....	7% HT du montant du loyer charges comprises
3 à 5 Lots.....	6.50% HT du montant du loyer charges comprises
Plus de 5 Lots.....	6% HT du montant du loyer charges comprises
G.L.I Locataire entrant.....	2.60% TTC du montant Loyer + Charges mensuelles
P.N.O quel que soit le nombre de m2 dans l'habitat collectif pour Appartements.....	tarif annuel de 55€
P.N.O quel que soit le nombre de m2 dans l'habitat collectif pour Maisons.....	tarif annuel de 250€
P.N.O – Bureaux ou commerces – superficie inférieures à 200m2.....	tarif annuel de 90€
P.N.O – Bureaux ou commerces – superficie entre 200m2 et 600 m2.....	tarif annuel de 200€

Assurance

Mutuelle, prévoyance.....	15% à 30% de la prime hors taxes
Auto, Moto, Habitation.....	8% à 20% de la prime annuelle hors taxes
Domage Ouvrage.....	10% de la prime hors taxes
RC PRO décennale.....	10% de la prime hors taxes

Crédit Immobilier

Commission de la banque.....	1% du montant emprunté, plafonné
Mandat de courtage.....	Libre, environ 750 € en moyenne

Rachat de Crédit

Mandat de Recherche de Capitaux.....	5 à 7 % du montant emprunté
--------------------------------------	-----------------------------

Gestion de Patrimoine

Consultation.....	15 % de l'économie réalisée
-------------------	-----------------------------

SAS MARKETPLACE IMMOBILIER au capital de 20 000 € Siège social : 40, Bd Marcel Cachin 13500 Martigues.

Email: direction@marketplace.immo représentée par son Président Christophe CELDRAN / Directrice générale Florence GODILLOT – CPI 1310 2021 000 000 047
Assurance Allianz- 93218 La Plaine St Denis - N° 41319158 RCS AIX 893 735 027 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 60 893735027

Barème Officiel au 01/01/2024